

Le 15 juin 2026

À cette séance extraordinaire tenue le 15 juin 2026, au 1299 Route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine étaient présents : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Véronique Therrien, et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et Eva Ketelsen, adjointe. Aucun contribuable n'assiste à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures quarante (19 h 40).

Absente : Marianne Jacques-Ouzilleau

Invitée : Mme Mélanie Beaupré Dion, CPA chez Lemieux Nolet

Le maire souhaite la bienvenue à la représentante de Lemieux Nolet.

La présentation est faite par Mélanie Beaupré Dion CPA et Yvon Marcoux directeur général greffier-trésorier

- 1) Présentation résultats (graphiques) au 31 décembre 2025;
- 2) Communication interne aux responsables de la gouvernance du Rapport vérification (opinion) selon les normes comptables du secteur public.

On répond aux questions des membres du conseil au fur et à mesure de la présentation.

134-26

Présentation et attestation de dépôt rapport financier 2025

Considérant le rapport préparé et déposé par le directeur général greffier-trésorier;

Considérant la vérification et la présentation faite par Lemieux Nolet;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des états financiers de la municipalité pour l'année 2025 préparés par le directeur général greffier-trésorier et audités par la firme Lemieux Nolet SENCRL CPA soit des revenus de fonctionnement de 2 873 390 \$ et des charges et affectation de 2 496 037 \$ pour un excédent de 377 353 \$ et des revenus d'investissement et affectation de 2 043 231 \$ et des dépenses d'immobilisation de 1 272 054 \$ pour un surplus d'investissement de 771 177 \$.

135-26

Levée de la séance

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.

Il est vingt heures quarante-cinq (20 h 45).

Marc-Antoine Cyr, Maire

Yvon Marcoux, directeur
général greffier trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »